

CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} octobre 2026

Le premier octobre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents : Monsieur Hervé FLORCZAK, maire

Monsieur Éric LOBRY, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Siham TOUAZI, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Muriel TARTARIN, Monsieur Samir TAMINE, Madame Claire PELLETIER, Monsieur Jimmy ZÉ, Monsieur Daniel BATTUNG, Monsieur Pierre KIANI, Madame Sabah CHERGUI, Monsieur Luc DOGBEY, Madame Christine CATARINO, Monsieur Omar STOUTAH, Madame Katia LECURIEUX-CLERVILLE, Madame Sinem TASDAN, Madame Valérie NEDJAR-FAUTRAS, Monsieur Samir KEMEL, Madame Guermia APHAYAVONG, Madame Nathalie MIQUELESTORENA, Monsieur Jérémie CAYZAC, Monsieur Éric ADECHIAN, Monsieur Mustapha TURK, Monsieur Axel NICOUE, Madame Nabila OMICHESSAN, Monsieur Florent PLANCOT, Madame Saphia BERRY, Monsieur Antoine PERES.

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Madame Christelle SAINT-JUST	<i>Pouvoir à</i>	Madame Audrey NAKACHE
Madame Mariam DEMBELE	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Hervé FLORCZAK
Madame Rabia BILGEN	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Mustapha TURK

Était absent : -

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 30
Nombre de conseillers municipaux absents : 0
Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 3
Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime LOUBAR

Date de convocation : 25 septembre 2026 _ envoi complet du dossier

OBJET : Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n° 11 au marché n°2017-11 d'exploitation des installations thermiques

DÉLIBÉRATION N° 17 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/10/2026

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1,
VU l'avenant n° 11 ci-annexé,
VU l'avis de la commission municipale en date du 22 septembre 2026,

CONSIDÉRANT que par un avenant n° 10, approuvé par délibération n° 2 du conseil municipal du 13 février 2025, le marché n°2017-11, prenant fin initialement le 30 juin 2025, a été prolongé jusqu'au 30 avril 2025,

CONSIDÉRANT que la ville est engagée, jusqu'au 31 décembre 2026, dans un marché de fourniture de gaz conclu avec **TOTALENERGIES ÉLECTRICITÉ ET GAZ FRANCE** via le groupement de commandes porté par le Syndicat départemental d'énergie du Val-d'Oise (SDEVO),

CONSIDÉRANT le démarrage de la prestation P1 du marché n° 27S03 au 1^{er} mai 2027,

CONSIDÉRANT qu'afin de ne souffrir d'aucune interruption de service jusqu'au démarrage du marché n° 27S03, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n° 11 au marché n° 2017-11 entre la Ville et IDEX pour la fourniture de gaz du 1^{er} janvier au 30 avril 2027.

Sur le rapport de Monsieur Samir TAMINE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'avenant n° 11 au marché n° 2017-11 d'exploitation des installations thermiques tel qu'annexé,
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant.

Publiée le 9 octobre 2026

Fait et délibéré le 1^{er} octobre 2026

Signé électroniquement par le Maire
Hervé FLORCZAK



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication